



«Libération» dévoile une affaire présumée de détournement de fonds à la CGT.

## Dans le port du Havre, y'a des syndicalistes indéclicats

Par Natalie CASTETZ

QUOTIDIEN : samedi 9 décembre 2006

Le Havre de notre correspondante

**T**rès sale ambiance au port du Havre. Depuis qu'une poignée de militants s'est mis dans la tête, il y a deux ans, de réclamer la transparence dans la gestion des fonds du syndicat CGT du personnel du port autonome. Selon nos informations, le siège du syndicat a été perquisitionné mercredi, et les deux patrons de la CGT ont été placés en garde à vue durant trente-quatre heures, soupçonnés d'avoir utilisé les fonds du syndicat à des fins personnelles. Rumeurs, dénonciations, insultes, plaintes et menaces de mort secouent l'organisation. «*La montagne qui va accoucher d'une souris*», commente leur avocat. Peut-être, mais à l'heure des négociations difficiles entre le port autonome du Havre, les opérateurs privés et les grutiers (conducteurs d'engins de chargement et déchargement de navires), cette affaire tombe particulièrement mal pour l'organisation syndicale dominante.

«**Opacité des comptes**». Le conflit remonte à deux ans. Six adhérents de la CGT du port, dont certains sont militants depuis plus de trente ans (des cadres administratifs, informaticiens ou financiers), demandent au syndicat «*la restauration des pratiques de transparence dans la présentation des comptes annuels, notamment lors de l'assemblée générale annuelle*». Pas de réponse.

Début 2005, les contestataires se tournent alors vers Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT. Ils s'étonnent de «*l'opacité des comptes*», de «*la dérive au niveau de la tenue des comptes de trésorerie*», des bilans financiers qu'ils jugent «*fantaisistes*». Les courriers sont transmis à la Fédération nationale des ports et docks et à l'Union départementale de Seine-Maritime. Toujours pas de réaction.

L'étape suivante se passe au tribunal. L'un des contestataires assigne le syndicat en référé devant le tribunal de grande instance du Havre : il réclame les chiffres (rapports annuels, recettes et dépenses) pour les exercices 2002 à 2004. De jugements en appels, la CGT est finalement condamnée en juin 2006 à remettre ces documents... Le syndicat ne se conformant pas à la demande, il est aussi condamné au paiement de 5 000 euros, plus une astreinte de 1 000 euros par jour de retard.

«**Ambiance pourrie**». Depuis l'assignation en référé, l'ambiance s'est durcie sur les quais. L'arrivée des opérateurs privés et la réforme de l'activité portuaire ont tendu tous les rapports sociaux (lire ci-contre). Mais la contestation de la CGT a enflammé la situation. Il y a quelques mois, un de ces fameux contestataires a été exclu *manu militari* d'une assemblée générale. Avec quelques collègues, il a décidé de créer un site Internet (1), «*conçu uniquement dans un souci de partage de l'information et loin de tout esprit de polémique*». La CGT a protesté contre «*la casse de l'organisation syndicale*». Son patron accuse : «*Pour le patronat, le port idéal, c'est un port sans syndicat*». L'avocat de la CGT, Me Eric Baudeu, commente : «*Au moment où l'on discute dans les ports français des statuts et des rapports public-privé, certains ont intérêt à déstabiliser les négociateurs*».

L'affaire «*a pourri l'ambiance sur le port et a créé un climat nauséabond*», reconnaît-on à la direction. Et pour cause : une préenquête de police a été lancée en 2005. La rumeur a enflé. Les deux patrons de la CGT du port auraient détourné des sommes rondettes à des fins personnelles : comment a été géré le portefeuille de Sicav (environ 45 742 euros) ainsi que les 300 000 euros de trésorerie constitués essentiellement par les cotisations du millier d'adhérents ? L'affaire pourrait donc être plus complexe qu'un simple détournement de cotisations estimé à 100 000 euros. Les deux responsables, le secrétaire général et son adjoint, trésorier, auraient fait chauffer la carte bancaire du syndicat pour des moments de détente extraprofessionnels... Au point que le parquet du Havre a diligenté une enquête, confiée au SRPJ de Rouen.

«**Dénonciations calomnieuses**». En octobre dernier, le patron de la CGT du port du Havre pleurait d'émotion devant tous ceux qui l'avaient soutenu lors d'une assemblée générale extraordinaire en lui renouvelant leur confiance. Depuis, il a porté plainte contre X pour «*dénonciations calomnieuses*». Vendredi, au lendemain de la garde à vue, le parquet du Havre a confirmé que les investigations se poursuivaient, et que des vérifications restaient à faire.

(1) <http://collectifpah.free.fr>